

Commune de LA HAUTE MAISON

Date de dépôt : 9 décembre 2023
Demandeur : SASU EDF ENR
Représentée par M. DECLAS Benjamin
Pour : installer un générateur photovoltaïque
en toiture
Adresse terrain : 3 Le Village
à LA HAUTE MAISON (77580)

ARRÊTÉ n° 2024-01
de non opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de LA HAUTE MAISON

La Maire de LA HAUTE MAISON,

Vu la déclaration préalable présentée le 9 décembre 2023 par la SASU EDF ENR représentée par M. DECLAS Benjamin, demeurant Agence de Massy, 43 rue du Saule Trapu à MASSY (91300) et enregistrée par la mairie de LA HAUTE MAISON sous le numéro DP 077.225.23.00011.

Vu l'objet de la déclaration pour :

- Installer un générateur photovoltaïque en toiture ;
- Sur un terrain situé 3 Le Village, à LA HAUTE MAISON (77580) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12/02/2015 ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la déclaration préalable en date du 09/12/2023 ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à LA HAUTE MAISON, le 02 janvier 2024

La Maire
Albane ANCELIN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales